



MUNICIPALITE DE LONAY

# **PREAVIS N° 01/2023**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**



**Demande de crédit de CHF 98'000.00 TTC relatif à la désaffectation partielle et divers aménagements du cimetière**

**Déleguée municipale : Elisabeth Morerod**

Lonay, le 24 janvier 2023 EM/dp

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## **1. PREAMBULE / SITUATION ACTUELLE**

Jusqu'en 1536 le cimetière de Lonay se trouvait autour de l'église. A cette époque, il fut transféré à la route de Roman. En 2000, une première extension a été réalisée. Une deuxième extension a été réalisée en 2012. Aujourd'hui, le nombre d'emplacements disponibles devenant limité, nous nous trouvons devant le besoin de procéder à une désaffectation partielle.

Cette désaffectation sera portée à la connaissance de la population par une publication dans la Feuille des avis officiels et dans la presse locale, ceci conformément aux dispositions légales en la matière. De plus, une information sera également mise en place au cimetière ainsi que par les moyens de communications usuels de la commune.

La Municipalité souhaite profiter de ces travaux de désaffectation pour poser un revêtement sur certaines allées en gravier du cimetière et pour créer des emplacements pour les décorations privées au columbarium. La Municipalité souhaite également acquérir un système d'abaissement des cercueils permettant de ne mobiliser qu'un seul employé de la voirie durant les cérémonies de mise en terre.

## **2. EXPOSE DE LA SITUATION**

### **2.1. Occupations des emplacements du cimetière :**

Au 20 janvier 2023, il reste comme emplacements libres dans le cimetière de Lonay :

- 29 tombes à la ligne (cercueils),
- 19 tombes cinéraires à la ligne (urnes),
- 16 emplacements du columbarium.

Durant les cinq dernières années, il y a eu en moyenne 15 enterrements par année, répartis comme suit :

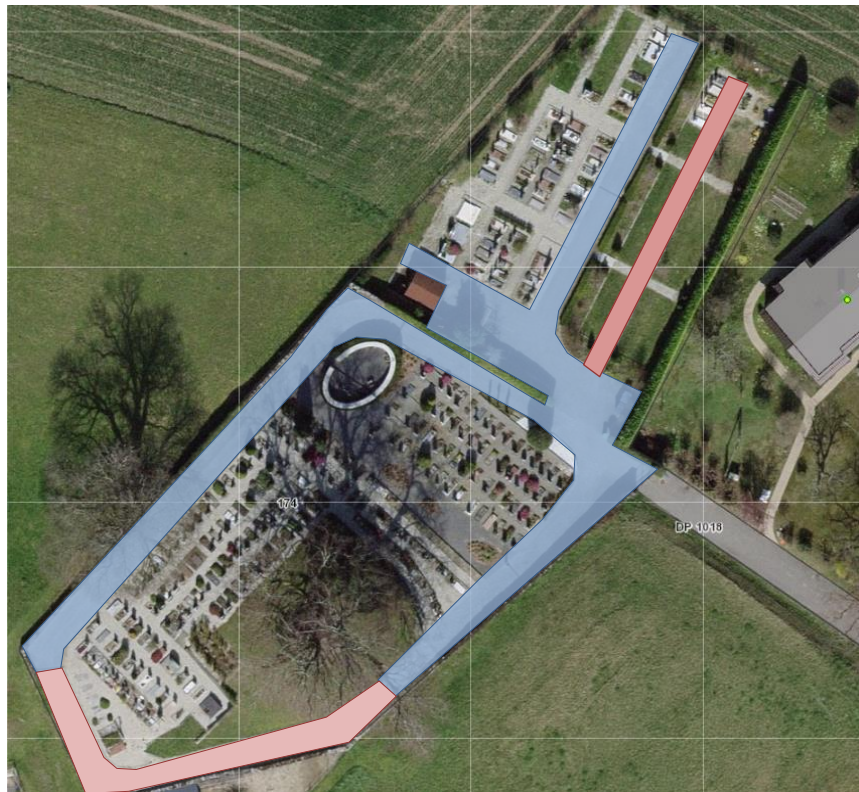
- 5 tombes à la ligne, par année (cercueils),
- 3 tombes cinéraires à la ligne, par année (urnes),
- 2 places de columbarium, par année,
- 5 dépôts de cendres au jardin du souvenir, par année.

Un manque d'emplacements libres pour les tombes à la ligne et cinéraires à la ligne est probable dans les années à venir.

### **2.2. Situation actuelle**

L'entrée du cimetière, ainsi que certaines allées de celui-ci, sont en pavés (en bleu sur la figure ci-après). Les allées en gravier sont, quant à elles, définies en rouge sur la figure ci-dessous. Sur ces dernières, il est actuellement impossible pour les personnes à mobilité réduite d'y circuler.

De plus, il est difficile d'acheminer le matériel nécessaire à la creuse et à la mise en tombe sur ces allées.



*En rouge: Allées en gravier - En bleu : Allées en pavés*

L'article 4 de la prescription municipale pour l'utilisation du columbarium interdit toute décoration privée contre ou autour du columbarium.

Les proches des personnes reposant au columbarium y déposent toutefois des fleurs et autres décorations au pied et sur le columbarium. Pour rendre, cet endroit plus agréable et apaiser les proches, la Municipalité souhaite installer des emplacements clairement définis et ainsi modifier l'article 4 de la prescription municipale en précisant que les décorations ne peuvent être déposées que dans ces emplacements définis.

Actuellement, plusieurs employés de la voirie doivent participer aux cérémonies de mise en terre au cimetière, lesquelles durent entre 1h et 2h.

### **3. DESCRIPTIF DU PROJET**

#### **3.1. Désaffectation partielle du cimetière**

Le règlement cantonal sur les inhumations et les interventions médicales pratiquées sur des cadavres du 5 décembre 1986 stipule qu'un délai de 25 ans est nécessaire depuis la dernière inhumation avant de pouvoir procéder à une désaffectation.

Les travaux de désaffectation partielle toucheront une surface d'environ 90 m<sup>2</sup>. La désaffectation concernera les emplacements numéro 158 à 184, 186 à 189 et 191 soit 30 tombes (en orange sur le plan de la désaffectation partielle du cimetière qui se trouve en annexe).

Cette désaffectation devrait permettre d'avoir assez de tombes à disposition jusqu'à la prochaine, prévue en 2033 - 2035.

Afin d'assurer la disponibilité de tombes jusqu'en 2033, une prairie herbeuse sera aménagée sous les tombes cinéraires pour pouvoir, si nécessaire, y aménager 12 tombes à la ligne supplémentaires ou des tombes cinéraires (en bleu sur le plan de la désaffectation partielle du cimetière qui se trouve en annexe).

## 3.2. Aménagements du cimetière

### 3.2.1. Réfection de certaines allées du cimetière

Les travaux prévus sont l'enlèvement du gravier actuellement en place et la pose d'un revêtement drainant de gravier collé. Ce matériau permettra de garder l'esthétique actuelle de cheminement en gravier, mais offrira également la possibilité aux personnes à mobilité réduite d'accéder à ces allées.



*Exemple d'un revêtement drainant réalisé dans le cimetière de Jouxens-Mézery*

### 3.2.2. Emplacement pour décorations privées au columbarium

Il est prévu de fixer une soucoupe en terre cuite par emplacement sur le columbarium. Ceci permettra de définir clairement l'endroit dévolu aux décorations privées.

### 3.2.3. Achat d'un système d'abaissement de cercueil

La Municipalité souhaite acquérir un système d'abaissement de cercueil dont vous trouverez un exemple ci-dessous.



Grâce à ce système, un seul employé de la voirie devra participer à la cérémonie de mise en terre.

#### 4. DETAILS DES COUTS

Basé sur les soumissions rentrées et les devis d'entreprises, le coût estimatif de ces travaux se résume comme suit :

Travaux de désaffectation partielle et création d'une prairie herbeuse entre le secteur 3 et les tombes cinéraires	CHF 32'220.00
Emplacement pour décoration privée au columbarium	CHF 1'440.00
Aménagement en gravier des cheminements piétonniers	CHF 44'020.00
Système d'abaissement de cercueil	CHF 5'300.00
Divers, imprévus et arrondis (~10% des montants)	CHF 8'013.50
Montant total HT	CHF 90'993.50
TVA 7.7%	CHF 7'006.50
<b>Montant total TTC arrondi</b>	<b><u>CHF 98'000.00</u></b>

#### 5. FINANCEMENT

##### 5.1. Demande de crédit

Désireuse d'assurer à nos citoyens la disponibilité d'une tombe et dans un souci d'amélioration du cimetière de Lonay, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de CHF 98'000.00 TTC.

##### 5.2. Financement

Ce projet sera financé par les liquidités disponibles ou sous forme d'un emprunt auprès de nos partenaires financiers.

##### 5.3. Amortissement

Le montant total de ce préavis sera amorti par la réserve générale.

##### 5.4. Charges d'exploitation

Ces travaux ne généreront pas de charges d'exploitation supplémentaires.

## 6. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LONAY

- vu** le préavis n° 01/2023 de la Municipalité,  
**vu** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,  
**vu** le rapport de la Commission des finances,  
**attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,



### DECIDE

1. d'adopter le préavis n° 01/2023 pour la désaffectation partielle du cimetière et divers aménagements du cimetière ;
2. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux nécessaires tels que décrits dans le présent préavis ;
3. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 98'000.00 TTC, comme décrit au point 4 du présent préavis ;
4. d'autoriser la Municipalité à financer ce préavis par les liquidités disponibles ou sous forme d'un emprunt auprès de nos partenaires financiers ;
5. d'amortir ce préavis par la réserve générale.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 janvier 2023 pour être soumis au Conseil communal.

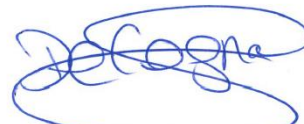
### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Y. Furer

La Secrétaire adjointe :



E. De Cagna

**Annexe** : Plan de la désaffectation partielle du cimetière

**Première séance de la Commission ad hoc :**

**le 21 février 2023 à 19h, à la Maison des Pressoirs**

Membres :

Mmes Maryline Sordet, Mégane Jermini et Sabine Navarro Correa, MM. Luc Giezendanner et Adrien Gloor

**Première séance de la Commission des finances :**

**le 21 février 2023 à 19h, à la Maison des Pressoirs**

Membres :

Mmes Anne France Bischoff, Fabienne Delapierre, Patricia Klemke et Sonia Mathey, MM. Michel Bardelloni, Paul Coendet et Steve Gasser